

Lettre d'Information

de la société Lithium de France

N.2 | SEPTEMBRE 2022

i ÉDITO



Guillaume Borrel, Directeur
Général de Lithium de France.

Madame, Monsieur,

Attentif à entretenir des relations suivies avec les autorités publiques, et les collectivités locales de notre environnement, et à travers elles nos concitoyens, je suis heureux de vous adresser ce deuxième numéro de notre lettre d'information.

Lithium de France est entré dans une nouvelle étape de son développement, par l'obtention d'un premier Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques, par arrêté ministériel du 22 juin 2022.

Ce PER, dit « Les Sources », nous permet désormais d'aborder une première phase opérationnelle, et nous nous en réjouissons. Nous allons pouvoir à cette occasion compléter notre connaissance du sous-sol par le travail de cartographie des couches géologiques, afin d'estimer de façon précise les potentialités en eaux géothermales. Cela nous permettra également de connaître très exactement la nature du sous-sol afin de préparer de façon optimale l'efficacité et la sécurité des futurs forages.

Spécialistes du sous-sol et experts dans la valorisation de ses ressources, nous attachons une très grande importance à la qualité de la préparation de nos futurs travaux.

Mes équipes et moi-même restons naturellement à votre écoute et continuerons à aller à votre rencontre et à répondre à toutes vos questions.

Je vous souhaite une bonne lecture.

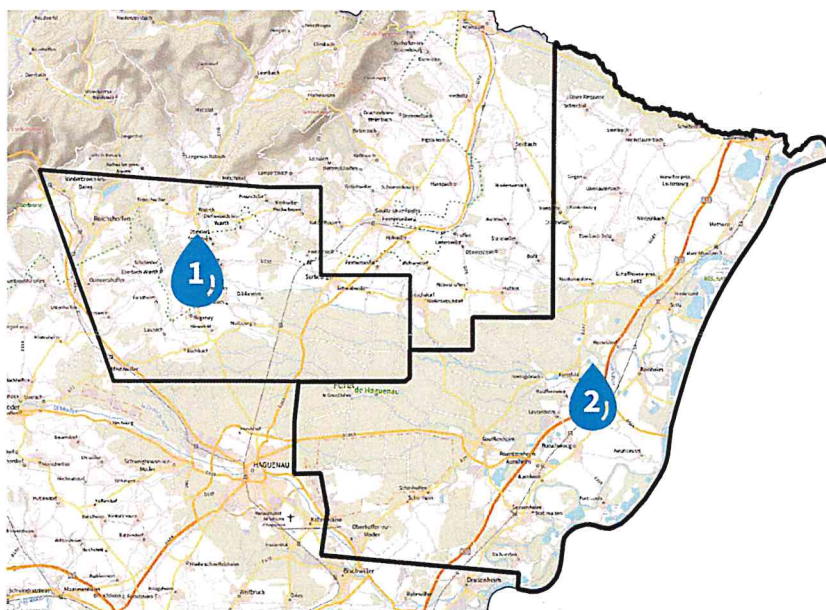


PERMIS EXCLUSIFS DE RECHERCHES

La consultation publique du Permis Exclusif de Recherches de lithium dit « Les sources alcalines », situé sur le même périmètre que le PER géothermique « Les Sources » obtenu en juillet 2022, s'est clôturée le 08 août 2022. L'instruction du dossier se poursuit auprès des autorités compétentes.

Le Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques « Les Poteries » présenté dans notre précédente lettre d'information de mai 2022 est, quant à lui, en cours d'instruction auprès de la DREAL, depuis le 27 juin 2022.

La démarche proposée par Lithium de France est la double valorisation de l'eau géothermale par l'extraction de ses calories distribuées en réseau de chaleur, et l'extraction du lithium contenu dans ces saumûres, destiné à la fabrication des batteries, expliquant ainsi la corrélation entre nos différents Permis de Recherches de gîtes géothermiques et de lithium.



1. Périmètre géographique du PER géothermie « Les Sources » et du PER lithium « Les sources alcalines » sollicités.
2. Périmètre géographique du PER « Les Poteries » sollicité.



Si vous souhaitez suivre l'évolution des instructions de nos permis, vous pouvez consulter le cadastre minier à l'adresse suivante : <https://camino.beta.gouv.fr>
Ou scannez le QR Code ci-contre.

Lithium de France
GEOTHERMAL

lithium@arverne.earth | www.lithiumdefrance.earth